

A quelques jours du procès Tefal, le procureur d'Annecy classe un PV de l'inspectrice

PAR RACHIDA EL AZZOUI
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 14 OCTOBRE 2015

A quelques jours du procès Tefal, à Annecy, et alors qu'une mobilisation importante d'inspecteurs et de salariés se prépare pour soutenir l'inspectrice et le lanceur d'alerte poursuivis, le parquet d'Annecy vient de classer sans suite le procès-verbal établi à l'automne 2013 par Laura Pfeiffer faisant état d'une entrave au fonctionnement du CHSCT.

Ce vendredi 16 octobre, à 14 heures, comme Mediapart l'a rappelé [ici](#), une inspectrice du travail, Laura Pfeiffer et N., un informaticien de la société Tefal, aujourd'hui licencié, comparaitront devant le tribunal correctionnel d'Annecy pour avoir fait état des abus et pressions de la direction Tefal entravant les fonctions de l'inspectrice (elle pour recel de documents volés et violation du secret professionnel, lui pour détournement de courriels et accès frauduleux à un système informatique).

[[lire_aussi]]

A quelques jours de l'audience et alors qu'une mobilisation importante d'inspecteurs et de salariés se prépare ce vendredi dans la cité savoyarde pour dénoncer ce qu'ils qualifient de « *procès scandaleux* », le parquet d'Annecy vient de classer sans suite le procès-verbal établi à l'automne 2013 par Laura

Pfeiffer faisant état d'une entrave au fonctionnement du CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité, des conditions de travail) par Tefal. A l'époque, la direction de Tefal n'avait pas transmis l'alerte du médecin du travail sur les risques psycho-sociaux au sein de l'entreprise aux élus du CHSCT et à l'inspectrice du travail, membre de droit de cette instance de par sa fonction. Or, c'est un devoir pour l'employeur en tant que président du CHSCT de relayer cette alerte.

Pour la corporation des inspecteurs du travail, ce classement sans suite d'une entrave caractérisée au fonctionnement de l'instance chargée de veiller à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs est une provocation de plus du procureur d'Annecy Eric Maillaud. En juin **dans les colonnes de *L'Humanité***, ce dernier avait évoqué la nécessité de « *faire le ménage* » dans les rangs de l'inspection, propos qu'il dément aujourd'hui avoir tenus. Dans un communiqué, l'intersyndicale du ministère du travail (CGT, FO, Sud, CNT, FSU) réagit vivement : « *La politique pénale de ce procureur apparaît dans toute sa vérité : choyer les puissants et déstabiliser les autres. (...) Peut-être que Monsieur le Procureur d'Annecy considère qu'empêcher le fonctionnement régulier d'un CHSCT est normal dans son monde "d'influence et de communication"*. » L'intersyndicale demande « *expressément* » à la hiérarchie de l'administration du travail de faire appel auprès du procureur général contre la décision de classement sans suite.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.